



RAPPEL

INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2018-2019

L'inscription au restaurant scolaire est toujours possible jusqu'au mardi 04 septembre 2018 aux horaires suivants :

Lundi/mardi/jeudi: 08h45-12h30 et 13h30-17h00

J'insiste sur le fait que l'inscription ou non au restaurant scolaire définit le statut de votre enfant au sein du Collège (demi-pensionnaire ou externe mentionné sur le carnet de correspondance).
Ce statut définit les conditions dans lesquelles il est autorisé ou non à quitter l'établissement pour des mesures de sécurité.

Merci de votre collaboration.

Fait à Charenton le Pont

Le 29 août 2018

La Gestionnaire


Sandrine FEUTRY